Circulaire du 5 juillet 2021

La situation sanitaire s'est considérablement améliorée ces derniers mois grâce à l'effet conjugué des mesures de freinage, des -efforts de nos concitoyens et de la politique vaccin al e·c onduite par 1e Gouvernement, pe rm ettan t l' assou p 1is se ment progressif des dispositifs mis en place.

La stratégie vaccinale déployée par le Gouvernement contre la Covid-19 vise à remplir deux objectif~ de santé publique : faire baisser les formes graves de la maladie et la mortalité; éviter la saturation du système hospitalier.

Si plus de la moitié de la population française adulte a désormais reçu au moins une première dose de vaccin contre la Covid-19, la circulation de nouveaux variants du virus requiert la plus' grande vigilance et invite à accélérer l'effort national de vaccination.

Les employeurs publics de l'Etat sont invités mettre en place les conditions destinées à faciliter la vaccination des agents placés sous leur autorité, en particulier en leur accordant des autorisations spéciales d'absence (ASA) pour le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de cette démarche.

fichiers:

Télécharger 20210705-circulaire-asa-vaccination.pdf (40.37 Ko)

Public: Autorisations d’absence et temps de travail

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank